


<p>Centre Hospitalier Delafontaine</p>  <p>Chemin du Moulin Basset, 93200 Saint-Denis <a href="mailto:contact@lamaisondesfemmes.fr">contact@lamaisondesfemmes.fr</a></p>	<p align="center"><b>FICHE DE POSTE</b></p> <p align="center"><b>MEDECIN LEGISTE</b></p>		<p>Référence : PROC RH Version : 1 Date : MAI 2023 Nb de pages : 3</p>
<p><b>POSITIONNEMENT DU POSTE DANS LA STRUCTURE</b></p>	<p>REDACTION :</p> <p>Marianne Henry-Blanc Consultante</p>	<p>VERIFICATION :</p> <p>Dr Tiphaine de Foucher Cheffe de service Adjointe</p>	<p>VALIDATION</p> <p>Dr Ghada Hatem Cheffe de service</p>
<p><b>PRESENTATION DU SERVICE</b></p>	<p><b>Rattachement hiérarchique fonctionnel :</b> Médecin-Cheffe de la Maison des femmes, Cheffe de service adjointe de la Maison des Femmes, Directeur des affaires médicales du centre hospitalier.</p> <p><b>Relations fonctionnelles principales :</b> Intervenants médicaux, Cadre gestionnaire MDF, Cadre Supérieur du Pôle, coordinateurs du parcours violence.</p> <p><b>La Maison des femmes de Saint-Denis</b> soigne et accompagne les femmes en difficulté ou victimes de violences. Rattachée à l'hôpital Delafontaine, elle propose une prise en charge pluridisciplinaire de proximité, et se compose de <b>4 unités</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge des mutilations sexuelles féminines,</li> <li>• Prise en charge des femmes victimes de violences</li> <li>• Centre de santé sexuelle et d'IVG</li> <li>• Unité CORALIS</li> </ul> <p>Une cinquième unité transversale, l'unité Santé Mentale, regroupe et coordonne les professionnels psychiatres et psychologues de la Maison des Femmes, qui interviennent auprès des patientes prises en charge au sein des 4 unités de soins</p>		
<p align="center"><b>DESCRIPTION DU POSTE</b></p>			
<p><b>QUOTITE DE TRAVAIL</b></p>	<p>Temps plein ou temps partiel</p>		
<p><b>LOCALISATION DU POSTE DE TRAVAIL</b></p>	<p>Maison des Femmes de Saint Denis</p>		
<p align="center"><b>MISSIONS PRINCIPALES</b></p>			
<p><b>MISSION GENERALE</b></p> <p>Au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, le médecin légiste fera bénéficier aux patientes et à l'équipe de sa double compétence médicale et légale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au sein de l'unité de prise en charge des victimes de violence, en tant que coordinateur de parcours</li> <li>- Au sein de l'unité CORALIS, en tant que médecin légiste</li> </ul> <p><b>MISSION TRANSVERSALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger les informations préoccupantes et les signalements lorsque nécessaire</li> <li>• Pour les patientes victimes de violences sur le territoire français suivies à la MdF : rédiger les certificats lorsque la détermination d'ITT est nécessaire, et aider les médecins non légistes à finaliser leurs certificats notamment en cas de procédure judiciaire en cours</li> <li>• Examiner les mineures lorsqu'elles viennent avec leur mère et rédiger les certificats correspondants dans le cadre des demandes d'asile pour mutilations sexuelles (ces</li> </ul>			

certificats ne sont pas toujours recevables, mais il est question que nous soyons bientôt validés pour leur rédaction). Pas de RDV pour mineures pris en direct.

- Participer à l'ensemble des temps forts de l'équipe : staffs, séminaires, RMM, rédaction de protocoles et procédure, mise en œuvre d'évaluations des pratiques professionnelles, travaux de recherche et publications éventuelles.
- Participer à la formation des internes du service
- Participer à nos actions de formation, internes et externes

### MISSIONS SPECIFIQUES

**Unité CORALIS** : *accueil sans ou sur réquisition, 24h/24, 7j/7 et sans rendez-vous, des patientes de plus de 15 ans victimes de violences sexuelles depuis moins de 5 jours sur le territoire du 93*

- Prendre en charge les patientes concernées : accueil, examen médico-légal avec prélèvements à visée conservatoire, délivrance de traitements d'urgence, +/- organisation du dépôt de plainte et du suivi. Les patientes sont accueillies en journée par le médecin le plus disponible, et la nuit aux urgences centrales. Un médecin de la Maison des femmes est d'astreinte de 20h à 8h pour répondre aux urgentistes et se déplacer si nécessaire.
- Participer à la liste d'astreinte « Coralys » : avis téléphoniques et déplacements pour examen des patientes aux urgences centrales lorsque cela est nécessaire. Les déplacements sont dédommagés comme une garde.

### Unité Prise en charge des victimes de violence

- Participer aux staffs d'inclusion les lundi-mercredi-vendredi
- Participer à l'évaluation pluri-professionnelle des conséquences des violences subies lors de l'HDJ : compléter les types et contextes de survenue des violences, compléter les éléments médicaux (antécédents / traitements / médecins correspondants / symptômes somatiques), compléter l'évaluation de la dangerosité de la situation
- Rédiger le CRH à l'issue de la synthèse pluri-professionnelle, et coder l'HDJ
- Finaliser le projet de soin avec la patiente lors de la consultation post HDJ, en précisant que le projet sera réévalué à 6 mois
- Coordonner le parcours de soin des patientes : concertation avec l'ensemble des professionnels internes et externes, réévaluation régulière de la situation et de la demande, avec accompagnement progressif vers une fin de prise en charge.

### COMPETENCES REQUISES

- Savoir (et aimer) travailler en équipe
- Disposer de capacités pédagogiques
- Être attentif à la qualité de vie au travail et participer aux actions de prévention des risques psycho-sociaux inhérents à la pratique

Transmis pour information au professionnel le :

Date et signature du professionnel :